

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-975/SG/FIN autorisant M. Abdoul Maguid Abdoul Halim à acquérir une partie d'un immeuble immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 54, sis à Djibouti, avenue de Brazzaville.

n° 70-975/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
21 août 1970

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro  
10 septembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

M. Abdou Maguid Abdoul Halim est autorisé à acquérir une partie d'un immeuble, sis à Djibouti, avenue de Brazzaville, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 54 au nom de la succession de M. Saleh Ahmed Gafour.